

23.10.2019 - 16:30 Uhr

## Deux régions linguistiques - une politique patronale

Lausanne (ots) -

A l'occasion du cinquième anniversaire de son Antenne romande, l'Union patronale suisse est heureuse de constater que ses activités associatives sont désormais mieux soutenues d'un bout à l'autre du pays. Dans un manifeste en dix points, les employeurs demandent au nouveau Parlement de faire preuve de sa volonté de réforme, notamment aux chapitres du marché du travail et de la politique sociale.

Au terme de cinq années de présence directe en Suisse romande, l'Union patronale suisse (UPS) présente un bilan d'étape positif. Comme le souligne Marco Taddei, responsable de l'Antenne romande, l'UPS est aujourd'hui non seulement mieux ancrée en Suisse romande, mais aussi en mesure de cibler plus directement ses activités sur les membres romands, selon la formule «Deux régions linguistiques - une seule politique patronale».

Pour ce cinquième anniversaire, les employeurs exhortent les responsables politiques de toutes les régions du pays à faire preuve d'une plus grande volonté de réforme, plutôt que d'un activisme aveugle. A cet égard, souligne Jean-Marc Probst, vice-président de l'UPS, les partenaires sociaux ont donné le bon exemple en cosignant une résolution visant à préserver le deuxième pilier. Début juillet, en effet, ils ont présenté au Conseil fédéral un compromis sur la réforme de la prévoyance professionnelle bien conçu - et bien accepté des deux côtés de la Sarine. Centrées sur les points essentiels, leurs propositions modernisent, renforcent et simplifient les institutions de prévoyance. Actuellement trop élevé, le taux de conversion minimal qui détermine le montant de la rente sera immédiatement abaissé, ce qui réduira massivement, à hauteur de milliards, le volume actuel de la redistribution qui s'effectue entre les jeunes et les seniors au profit de ces derniers. En même temps, le niveau des rentes pourra être maintenu grâce à un effort financier supplémentaire acceptable pour les employeurs, ceux du secteur industriel en particulier. Les employés à temps partiel et ceux qui touchent un faible revenu seront mieux assurés, ce dont bénéficieront tout particulièrement les femmes. Enfin les travailleurs âgés deviendront plus compétitifs sur le marché du travail du fait de la baisse des charges qui leur correspondent au titre du 2ème pilier.

Sophie Dubuis, membre du comité de direction de l'UPS, invite les parlementaires à remettre à l'honneur l'exigence de la responsabilité individuelle dans les entreprises et à ne pas faire porter le poids de divers projets de politique sociale sur l'économie. A ce chapitre, le parlement sortant a péché par des interventions dirigistes gonflant l'Etat-providence et entravant la création d'emplois. Cette croyance erronée dans la toute-puissance l'Etat se traduit par des salaires minimums cantonaux et des propositions de congés parentaux, d'encadrement et d'adoption financés par contrainte, entre autres démarches semblables que l'UPS dénonce vigoureusement. Seules des mesures exemptes d'effet incitatif pervers permettront au marché suisse du travail de conserver sa flexibilité et sa capacité d'adaptation. Pour cette raison précisément, notre association faitière soutient le programme d'impulsion du Conseil fédéral destiné à combattre la pénurie démographique de travailleurs qualifiés et à mieux exploiter le potentiel des travailleurs âgés en particulier.

Au cours des quatre années qui viennent, les Chambres fédérales aujourd'hui renouvelées sont invitées à mieux «faire leurs devoirs». A leur intention, l'UPS a regroupé dans un catalogue de recommandations (voir [arbeitgeber.ch](http://arbeitgeber.ch)) les diverses priorités à prendre en compte, en matière de politique sociale comme pour le marché du travail.

Contact:

### RENSEIGNEMENTS

Roland A. Müller, Directeur, Tél. 079 220 52 29,  
[roland.mueller@arbeitgeber.ch](mailto:roland.mueller@arbeitgeber.ch)

Marco Taddei, Responsable Suisse romande, Tel. 079 776 80 67,  
[taddei@arbeitgeber.ch](mailto:taddei@arbeitgeber.ch)

[arbeitgeber.ch](http://arbeitgeber.ch)